



SOGIREX BAKER TILLY

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

ZA Foix Nord – Permilhac

09000 FOIX

Tél : 05.61.02.22.22

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARIEGE

2 rue Jean Moulin, Labarre – BP 90026

09001 FOIX Cedex

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il nous appartient de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANISME DELIBERANT

Nous vous informons, qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

A FOIX, le 8 juin 2013

Pour la SOGIREX

Christophe SANTIAGO

Commissaire Aux Comptes

Membre de Baker Tilly International